

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : Identification

**Identificateur du produit :** DRIVE-N

**Autres moyens d'identification :** Aucun

**N° de FDS – EA0077-1-F**

**Usage recommandé :** Nitrojection

**Restrictions d'utilisation :** Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

**Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur**

**Nom de la compagnie :** INNOVAR AG

**Adresse :** 1201 6<sup>th</sup> Avenue West, Suite 302  
Bradenton, Florida 34205 USA

**Téléphone :** +1 855 473-3632 (8 h - 17 h HNE)

**Urgence :** Appeler CHEMTREC (24 h)

É.-U./Canada 1 800 424-9300

Extérieur É.-U./Canada +1 703 527-3887 (appels à frais virés acceptés)

### SECTION 2 : Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange**

**SGH - É.-U. – Classification**

Irritation oculaire

Catégorie 2B

Irritation cutanée

Catégorie 2

**Éléments sur l'étiquette**

**Symboles de danger**



**Mention d'avertissement :**

**ATTENTION**

**Mentions de danger :**

Provoque une irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

**Conseils de prudence**

**Prévention :**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.  
 Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après la manipulation.  
 Porter un équipement de protection des yeux ou du visage, un équipement de protection et des vêtements de protection.  
 En cas de contact avec la peau : laver à grande eau.

<b>Intervention :</b>	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer à rincer. Obtenir immédiatement des soins médicaux ou consulter un médecin.
<b>Stockage :</b>	Stocker dans un lieu bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clé.
<b>Élimination :</b>	Éliminer le contenu ou le contenant dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux applicables.
<b>Dangers qui ne sont pas classés ailleurs</b>	Aucun connu

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

**Le produit en question est un mélange :**  
**Composition---Information sur les ingrédients**

<b>Appellation chimique</b>	<b>Nom commun</b>	<b>N° CAS</b>	<b>%</b>
Diméthylsulfoxyde	DMSO	67-68-5	30-80
N-cyanoguanidine	Dicyandiamide	461-58-5	20-50

**Commentaires sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage selon le poids. Le pourcentage exact des composants est exclusif conformément à la norme 29 CFR 1910.1200(i). Les autres composants sont exclusifs, non dangereux ou leur concentration est inférieure aux limites à déclarer.

### SECTION 4 : Premiers soins

- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
- Contact cutané :** Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Contact oculaire :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieures et inférieures jusqu'à ce qu'il ne reste plus de produit. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Ingestion :** Bien rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans obtenir les conseils du centre antipoison. En cas de vomissement spontané, abaisser la tête de la victime pour éviter que le contenu de l'estomac entre dans les poumons. Obtenir des soins médicaux.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés :** Risque d'irritation des yeux et de la peau.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :** Traiter les symptômes

#### **SECTION 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Danger d'incendie :** Liquide combustible

**Agents extincteurs appropriés :** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, mousse, eau pulvérisée.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau pour éteindre l'incendie, ce qui risque de propager le feu.

**Dangers spécifiques :** Les vapeurs libérées dans des conditions d'incendie peuvent être toxiques, irritantes et corrosives.

**Produits de combustion dangereux :** Le produit contient des composants qui pourraient se décomposer et libérer : méthanthiol, formaldéhyde, eau, bis(méthylthio)méthane, disulfure de diméthyle, sulfone de diméthyle, sulfure de diméthyle, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, azote, soufre et autres composés.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :** Les pompiers devraient porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome pour se protéger des vapeurs pouvant être toxiques et irritantes. En cas d'incendie ou d'explosion, tenir les personnes inutiles à l'écart. Isoler les lieux dangereux et y interdire l'accès au personnel qui n'est pas affecté aux urgences. Rester en amont du vent; ne pas entrer dans les espaces bas; aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

#### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions, équipements de protection et mesures d'urgence :** Porter un équipement de protection individuel. (voir Section 8)

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Ne pas vider dans les drains ou les eaux. Ne pas toucher à la matière déversée ni marcher sur celle-ci. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Ramasser avec du sable ou avec une autre matière absorbante non combustible, ou aspirer avec un aspirateur adéquat et placer dans des contenants étiquetés qui se ferment hermétiquement. Consulter immédiatement le superviseur environnemental.

**Installations de décontamination recommandées :** Douche oculaire et douche d'urgence.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sécurité de manutention :** Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Observer de bonnes habitudes d'hygiène industrielle. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Il faut absolument prévenir l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Prendre une douche avant de quitter les lieux de travail. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

**Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités :** Matière incompatible avec les agents réducteurs et oxydants. Bases et acides forts. Garder les contenants fermés hermétiquement et dans un lieu bien ventilé. Stocker conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux applicables. Éviter les températures extrêmes. Stocker à des températures entre 0 et 38 °C (32 à 100 °F). Si le produit est exposé à une température inférieure à 0 °C pendant une période prolongée, cela peut augmenter sa viscosité et provoquer la formation de gel.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

#### US OSHA Tableau Z-1 – Limites pour les contaminants dans l'air (29 CFR 1910.1000)

Substance	PEL-TWA (8 h)	PEL-STEL (15 min)
Diméthylsulfoxyde (67-68-5)	Pas établie	Pas établie

#### ACGIH Limites maximales

Substance	TLV-TWA (8 h)	TLV-STEL (15 min)
Diméthylsulfoxyde (67-68-5)	Pas établie	Pas établie

#### Autres limites d'exposition :

Diméthylsulfoxyde :  
8 h (AIHA WEEL-TWA) : 250 ppm

(AIHA : American Industrial Hygiene Association  
WEEL : Niveaux d'exposition dans l'environnement des lieux de travail  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps)

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Utiliser une ventilation locale.

#### Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle :

**Protection des yeux ou du visage :** Utiliser des lunettes de protection avec écran latéral.

**Protection de la peau et des mains :** Des chemises à manches longues, des pantalons, des gants (par ex. en polyéthylène/éthylène alcool de vinyle) et des bottes sont recommandés. Des combinaisons

	étanches sont recommandées s'il existe un risque important de contact cutané.
<b>Protection respiratoire :</b>	Respirateur contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH, appareil respiratoire autonome ou appareil de protection respiratoire à adduction d'air.
<b>Autres :</b>	Combinaisons, tablier et autre vêtement de protection.
<b>Danger thermique :</b>	Pas disponible

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence :</b>	
<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Transparent à jaune pâle
<b>Odeur :</b>	Caractéristique
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible
<b>pH (5 % dans l'eau déionisée) :</b>	8 - 10,4 (10 % dans l'eau)
<b>Point de fusion/de congélation :</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion/d'ébullition initial :</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair :</b>	101 °C (creuset fermé Tag)
<b>Autres renseignements – inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Pas disponible
<b>Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	Pas disponibles
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible
<b>Densité relative :</b>	1,17 à 20 °C (68 °F)
<b>Solubilité (eau, autre) :</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune décomposition thermique n'est prévue si le produit est stocké et manipulé correctement.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Densité en vrac :</b>	Pas disponible
<b>COV (% selon le poids) :</b>	Pas disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>Réactivité :</b>	Le produit est stable et il n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>Stabilité chimique :</b>	Le produit devrait être stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
<b>Risque de réactions dangereuses :</b>	Ne devrait pas causer des réactions dangereuses.
<b>Conditions à éviter :</b>	Chaleur, étincelles, autres sources d'inflammation et températures extrêmes.
<b>Matières incompatibles :</b>	Agents réducteurs et oxydants forts. Bases et acides forts.

**Produits de décomposition dangereux :** Le produit contient des composants qui pourraient se décomposer et libérer : méthane, méthanol, formaldéhyde, eau, bis(méthylthio)méthane, disulfure de diméthyle, sulfone de diméthyle, sulfure de diméthyle, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, azote, soufre et autres composés.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation :</b>	Oui. Risque de causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion :</b>	Oui. Risque de causer une irritation du tube digestif.
<b>Peau :</b>	Oui. Risque d'absorption et de contact cutané.
<b>Yeux :</b>	Oui. Risque de causer une irritation des yeux.

### Symptômes correspondants aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Risque de causer une grave affection oculaire. Risque de causer une irritation du nez et de la gorge en cas d'inhalation. Risque d'une sensibilisation cutanée (réaction allergique). L'inhalation peut provoquer un étourdissement, une nausée, une perte de conscience et d'autres effets narcotiques.

### Toxicité aiguë :

#### Composants

Diméthylsulfoxyde (CAS 67-68-5)

DL50 (orale, rat mâle)	14 500 mg/kg
DL50 (peau, lapin)	5 000 mg/kg
DL50 (inhalation gaz, rat)	40 250 ppm

Corrosion/irritation cutanée	Pas classé
Grave affection oculaire	Pas classé
Sensibilisation respiratoire	Pas classé
Sensibilisation cutanée	Pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	Pas classé
Cancérogénicité	Pas classé
Toxicité pour la reproduction	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, expositions répétées	Pas classé
Danger d'inhalation	Pas classé
Effets chroniques	Pas classé.
Autres renseignements	Sans objet

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

DL50 (orale, rat/adulte)	>10 000 mg/kg
DL50 (cutanée, lapin/adulte)	>2 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée	Pas classé
Grave affection oculaire	Pas classé
Sensibilisation respiratoire	Pas classé
Sensibilisation cutanée	Pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	Pas classé

Cancérogénicité	Pas classé
Toxicité pour la reproduction	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, expositions répétées	Pas classé
Danger d'inhalation	Pas classé
Effets chroniques	Pas classé
Autres renseignements	Sans objet

## SECTION 12 : Données écologiques

### Écotoxicité

**Données sur le mélange :** Pas disponibles

#### Informations sur les ingrédients :

Diméthylsulfoxyde	
CL50, truite arc-en-ciel, 96 h	35 000 mg/l
CE50, cladocère ( <i>Daphnia pulex</i> )	27 500 mg/l
CE50, algue ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 96 h	>400 000 mg/l

Dicyandiamide	
CL50, truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	7 700 mg/l
CE50, 48 h, puce d'eau magna ( <i>Daphnia magna</i> )	3 177 mg/l

<b>Persistance et dégradation</b>	Données pas disponibles
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Données pas disponibles
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données pas disponibles
<b>Mobilité en général</b>	Données pas disponibles
<b>Autres effets néfastes</b>	Données pas disponibles

## SECTION 13 : Données sur l'élimination

**Élimination :** Éviter que la matière s'infilte dans les égouts ou les alimentations en eau. Éliminer conformément à tous les règlements applicables. Éliminer conformément aux règlements actuels applicables et aux caractéristiques de la matière au moment de l'élimination. Étant donné que les contenants vidés peuvent renfermer des résidus du produit, observer les mises en garde sur l'étiquette même si le contenant est vide.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**US DOT :** Pas réglementé  
**Appellation réglementaire (DOT) :** Pas réglementé  
**Classe de danger (DOT) :** Pas réglementé  
**Groupe d'emballage :** Pas réglementé

**OMI/IMDG :**

N° UN : Pas réglementé

Appellation réglementaire UN : Pas réglementé

Groupe d'emballage : Pas réglementé

**IMDG Polluant marin : Non**

TMD : Pas réglementé

**SECTION 15 : Informations sur la réglementation****Règlements américains**

Le produit en question est un « produit chimique dangereux » conformément à la norme sur la communication des dangers de l'OSHA; 29 CFR 1910.1200.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4)** Pas répertorié

**OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1050)** Pas répertorié

**EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à déclarer :** Au mieux de notre connaissance, les composants du produit ne se trouvent pas en concentration suffisante pour être déclarés conformément à cette loi.

**EPCRA 302 Extrêmement dangereux :** Au mieux de notre connaissance, les composants du produit ne se trouvent pas en concentration suffisante pour être déclarés conformément à cette loi.

**EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :** Au mieux de notre connaissance, les composants du produit ne se trouvent pas en concentration suffisante pour être déclarés conformément à cette loi.

**Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List :** Pas réglementé

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) :** Pas réglementé

**Safe Drinking Water Act :** Pas réglementé

**É.-U. – Règlement des États**

**Californie, Proposition 65** – Le produit en question ne contient aucun composant chimique reconnu par l'État de la Californie comme étant cancérigène, comme causant des déficiences congénitales ou comme ayant d'autres effets sur la reproduction.

**New Jersey – Composants Right To Know :** Diméthylsulfoxyde CAS 67-68-5  
Cyanoguanidine CAS 461-58-5

**Pennsylvanie – Composants Right to Know :** Cyanoguanidine CAS 461-58-5

**Règlements canadiens**

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances** Pas réglementé

**Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée (CEPA 1999, Annexe 3**

**Pas répertorié**

**Règlement sur les précurseurs**

**Pas réglementé**

**INVENTAIRES**

Canada Liste intérieure des substances (LIS) Tous les composants sont dans l'inventaire.

É.-U. Inventaire Toxic Substances Control Act (TSCA) Tous les composants sont dans l'inventaire.

**SECTION 16 : Autres informations**

Date de révision : 7-19-2018

**AVIS : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉS SUR DES DONNÉES EXACTES À LA DATE DE PRÉPARATION DE LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ. LA COMPAGNIE NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES PRÉSENTES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. DE PLUS, LA COMPAGNIE NE SOUS-ENTEND PAS OU N'AUTORISE PAS L'UTILISATION D'UNE INVENTION BREVETÉE SANS AVOIR UNE LICENCE. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT JUGÉS DIGNES DE FOI, MAIS RIEN NE GARANTIT QU'ILS PROVIENNENT DE LA COMPAGNIE EN QUESTION. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT OFFERTS SEULEMENT POUR CONSIDÉRATION. IL EST RECOMMANDÉ QUE LES DESTINATAIRES S'ASSURENT QUE LES RENSEIGNEMENTS SONT ACTUELS ET ADÉQUATS POUR LEURS BESOINS. ÉTANT DONNÉ QUE LE PRODUIT PEUT ÊTRE UTILISÉ DE PLUSIEURS FAÇONS ET PARCE QU'IL EXISTE UN RISQUE D'INTERACTION AVEC DES VARIABLES HORS DU CONTRÔLE DU FOURNISSEUR OU INCONNUES DE CELUI-CI, LE FOURNISSEUR N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX PERTES OU AUX DOMMAGES DÉCOULANT DE LA MANUTENTION ET DE L'UTILISATION DU PRODUIT. LES ACHETEURS ET LES UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION, AU STOCKAGE ET À LA MANIPULATION DU PRODUIT CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, LOCAUX ET INTERNATIONAUX APPLICABLES.**